

Pour diffusion immédiate

Publication d'une nouvelle édition du Cadre d'évaluation pour l'Approche préalable

Québec, le 14 juin 2021 – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial rend publique aujourd'hui une troisième édition de son [Cadre d'orientation et de référence pour l'Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité](#). Ce cadre est destiné aux nouveaux établissements d'enseignement collégial ainsi qu'à ceux qui n'ont pas encore développé leur système d'assurance qualité.

Le cadre d'évaluation, dont la version précédente a été publiée en 2019, traduit les ajustements apportés à l'approche préalable afin de mieux l'adapter à la réalité des collèges. Le processus comporte désormais deux étapes distinctes dans le temps et conduit chaque collège à porter un regard critique sur la qualité d'un des programmes d'études qu'il offre, de même que sur l'application de ses politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) et d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Rappelons que la Commission a mis en place en 2015 l'Approche préalable à l'évaluation des systèmes d'assurance qualité. Cette opération vise à développer dans les nouveaux collèges une expertise d'autoévaluation pour l'élaboration des mécanismes institutionnels d'assurance qualité, leur application et le développement de leurs pratiques d'évaluation. Un collège ayant complété cette opération aura réalisé deux démarches d'autoévaluation distinctes, en aura témoigné à travers autant de rapports d'autoévaluation et, le cas échéant, aura donné des suites adéquates aux recommandations émises par la Commission.

Tel que l'indique le président, monsieur Denis Rousseau, « La Commission actualise en continu ses pratiques de façon à ce qu'elles tiennent compte de l'évolution de la réalité et de la diversité des collèges au Québec et qu'elles correspondent à des pratiques reconnues au plan international. Cette nouvelle version du cadre vise à bien outiller les nouveaux établissements pour amorcer ces travaux. »

Le cadre est disponible sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : www.ceec.gouv.qc.ca.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique

le *Règlement sur le régime des études collégiales*, ce qui représente à ce jour 121 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le www.ceec.gouv.qc.ca.

— 30 —

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca — Téléphone : 418 646-5812